

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

**Présents :** Monsieur Frédéric MURA, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	26	19

**Absents ayant donné un pouvoir :** M. Gérard HUET à M. MURA, M. Bruno GUYARD à Mme BOUQUIER, Mme Marianne HUREL à Mme BLANLUET, Mme Mariline BOUCLET à M. Fabrice PELLETIER, Madame Anab LEFFRAY à M. Philippe BAUMY,

**Absents excusés :** M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme MERIAU Aline, M. Jean-Philippe LECOINTE, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Vanessa CHABOURINE, M. Pierre HABERT,

**Date de la convocation**

13 septembre 2024

**Date d'affichage**

13 septembre 2024

A été nommé secrétaire : M. Hervé LHOMME

**Objet de la délibération**

**3- Domaine et patrimoine  
3.5-Autres actes de  
gestion du domaine  
public**

Dans le projet de désenclavement de la place du Souvenir, il est prévu de créer une nouvelle voie qui permettra de relier la place du Souvenir à la place du Général de Gaulle avec des places de stationnement et des espaces verts. La sécurisation de l'aménagement nécessite l'acquisition d'une partie du terrain cadastré AR n°795.

**2024-067 – Echange de terrains**

Lors de la division de la propriété des consorts PERROT, il a été proposé d'échanger une partie de la parcelle cadastrée AR n°794 (terrain C sur le plan) pour 3 m<sup>2</sup> contre une partie de la parcelle cadastrée AR n°795 (terrain B sur le plan) pour 91 m<sup>2</sup> (voir le plan de division joint).

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou  
notification

24/9/2023

Cet échange intervient à charge pour la commune de réaliser à ses frais le mur de clôture avec un mur de soubassement en parpaings enduits et une palissade métallique ajourée couleur rouge. Le portail étant à la charge des acquéreurs de la maison et du terrain A sur le plan.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** l'échange du terrain C sur la parcelle AR n°794 avec le terrain B sur la parcelle AR n°795 dans les conditions ci-dessus exposées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange et tous actes s'y rapportant, en l'office notarial de Châteauneuf sur Loire, place des Doves, 45110 Châteauneuf-sur-Loire.

Le secrétaire de séance  
Hervé LHOMME



Pour copie conforme,

Le Maire,  
Frédéric MURA.

